

Cyrille BEX

✓ Certified by yousign

1.

BILAN SIMPLIFIÉ



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [01 PORTAGE - SIREN : 511063364]						Néant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [12]	
						Exercice N clos le [31/12/2024]	Exercice N-1 clos le [31/12/2023]
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	1 450	016		1 450	1 450
	Immobilisations corporelles	028	28 170	030	10 892	17 278	15 738
	Immobilisations financières (1)	040	1 023 950	042		1 023 950	1 018 950
	TOTAL I (5)	044	1 053 570	048	10 892	1 042 678	1 036 138
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	78 953	074		78 953	32 060
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	217 133	086		217 133	270 690
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	296 086	098		296 086	302 751	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	1 349 656	112	10 892	1 338 764	1 338 889
PASSIF						Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	7 500	7 500
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	750	750
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131	132	464 909	599 437
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	117 448	-134 894
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	TOTAL I				142	590 607	472 793
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	723 497	832 268
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	2 623	17 072
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	1 890	172	20 973	15 173
	Comptes courants d'associés				173	765	
	Autres dettes				175	300	1 583
Produits constatés d'avance				174			
TOTAL III				176	748 158	866 096	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180			1 338 764	1 338 889	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	610 530	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	25 376	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 01 PORTAGE - SIREN : 511063364						<input type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2024	N-1 clos le 31/12/2023			
Ventes de marchandises			209		210					
Production vendue biens			215	dont export et livraisons intracommunautaires	214					
Production vendue services			217		218	117 000	16 717			
Production stockée					222					
Production immobilisée					224					
Subventions d'exploitation reçues					226					
Autres produits					230	11	7			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	117 011	16 724		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234					
Variation de stock (marchandises)					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240					
Autres charges externes					242	38 297	84 603			
				dont crédit-bail mobilier						
				immobilier						
Impôts, taxes et versements assimilés			243	920	244	5 847	6 311			
				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)						
Rémunérations du personnel					250	33 085	48 427			
Charges sociales					252	17 223	15 522			
Dotations aux amortissements			255	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	254	3 223	2 308			
Dotations aux provisions					256					
Autres charges			259	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	262	-1 197	4			
			260	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)						264	96 477	157 174		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	20 534	-140 450		
Produits financiers				(III)	280	126 580	10 898			
Produits exceptionnels				(IV)	290					
Charges financières				(V)	294	29 666	5 341			
Charges exceptionnelles			347	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	300					
			348	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	(VI)					
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	117 448	-134 894		
B - RÉSULTAT FISCAL						312	117 448	314		
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2										
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles					322				
	Impôts et taxes non déductibles					324				
	Divers dt intérêts excédentaires	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986			Zone franche urbaine	987		342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181			Jeune entreprise innovante	989				
	Zone restruct. défense	127			Zone revitalisation rurales	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser	991			Investissements et souscriptions outré-mer	344				
	ZFANG 44 quaterdecies	345			Zone de développement prioritaire	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346		350	113 373
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	4 075	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356	0		
Déficits antérieurs reportables						134 894			360	4 075
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	0

Cyrille BEX

✓ Certified by  yousign

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 338 764 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 117 448 Euros.

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Néant

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	7 500	0	0	7 500
Réserve légale	750	0	0	750
Autres réserves	599 437	-134 528	0	464 909
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-134 528	134 528	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

La rémunération du gérant est de 30000 euros en 2024.

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>01 PORTAGE - SIREN : 511063364</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	1 450	412		414		416		1 450		
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470	23 407	472	20 376	474	15 612	476	28 171			
Immobilisations financières		480	1 018 950	482	5 000	484		486	1 023 950			
TOTAL		490	1 043 807	492	25 376	494	15 612	496	1 053 571			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536				
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560	7 669	562	3 223	564		566	10 892			
TOTAL		570	7 669	572	3 223	574		576	10 892			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>01 PORTAGE - SIREN : 511063364</u>								Néant <input type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur comptes clients			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
							Dotations		Reprises		
Fonds commercial							681		683		
Autres immobilisations incorporelles							700		705		
Terrains							710		715		
Constructions							720		725		
Installations techniques, matériel et outillage							730		735		
Installations générales agencements aménagements divers							740		745		
Matériel de transport							750		755		
Autres immobilisations corporelles							760		765		
TOTAL							770		775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	134 894	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	1	
Déficits imputés									983	4 075	
Déficits reportables									984	130 819	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	130 819	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		16 673
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		23 400
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		4 961
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 01 PORTAGE - SIREN : 511063364 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	3
Forme juridique SCI N° SIREN (si société établie en France) 953961885 Adresse : 16 PLACE DES QUINCONCES, 33000 BORDEAUX FRANCE	Dénomination TANIS % de détention	90
Forme juridique SAS N° SIREN (si société établie en France) Adresse : 13 RUE ALBERT MENAUT 33000 BORDEAUX FRANCE	Dénomination EMAIL % de détention	100
Forme juridique SAS N° SIREN (si société établie en France) Adresse : 6 RUE RENE MARTRENCAR, 33150 CENON FRANCE	Dénomination SMILE % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention

Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
INTERETS COURUS A RECEVOIR extourne	6 660

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
PROV CONGE PAYES 2024	1 014
PROV CHARGES/CP 2024	228
PROV CS TNS	15 734
Formation continue	24
Taxe d'apprentissage libératoire	0
Facture EXTEND PARIS - EXTEND	2 596

01- PORTAGE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 107, rue Molière
94200 IVRY SUR SEINE
511 063 364 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Monsieur Cyrille BEX,
Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 7,50 euros chacune composant le capital social de la Société 01- PORTAGE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Cyrille BEX, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 117 447,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **117 447,68 euros**

Il est rappelé l'existence d'autres réserves antérieures s'élevant à **464 908,91 euros**

Affectation du résultat :

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à **582 356,59 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de **590 606,59 euros**

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société au nom d'AU BOULOT dont le montant au 31 décembre 2024 est de 896,43 euros
- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société au nom de SMILE dont le montant au 31 décembre 2024 est de 27 000,00 euros
- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société au nom d'EMAIL dont le montant au 31 décembre 2024 est de 17 000,00 euros
- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société au nom de TANIS dont le montant au 31 décembre 2024 est de 26 000,00 euros
- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société au nom d'ARC EN CIEL dont le montant au 31 décembre 2024 est de 300,00 euros

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de Gérant de la Société allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevé à un montant global détaillé comme suit :

- Salaire net : 30 000 euros
- CSG / CRDS non déductible : 1 421,00 euros
- Prov URSSAF : 16 673,00 euros
- CSG déductible : 3 333,00 euros

De plus, celui-ci a bénéficié du remboursement de ses frais de représentations, de déplacements et de mission sur présentation de justificatifs.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Cyrille BEX
Gérant associé unique
Signature précédée de la mention
« Certifiée conforme »

01- PORTAGE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 107, rue Molière
94200 IVRY SUR SEINE
511 063 364 RCS CRETEIL

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 117 447,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **117 447,68 euros**

Il est rappelé l'existence d'autres réserves antérieures s'élevant à **464 908,91 euros**

Affectation du résultat :

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à **582 356,59 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de **590 606,59 euros**

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance